

N° 05
14 Octobre 2021

Procès-verbal

Le procès-verbal est publié dans son intégralité sur l'accès Footclubs en rubrique « Organisation » puis « Procès-Verbaux ».

Examen des réserves et réclamations

Dossier n° 14

Match n° 23698900 La Montagne Fc 2 / Nant'Est Fc 2 Seniors D4 Masculin groupe I du 26.09.2021

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 2 du club de Nant'Est Fc pour en reporter le bénéfice à l'équipe 2 du club de La Montagne Fc suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux.
- Mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de Nant'Est Fc.

Dossier n° 15

Match n° 23922659 GJ Loireauxence Vair 1 / Ancenis Rcasg 1 U13 D1 Masculin groupe C du 18.09.2021

La Commission décide :

- De donner match perdu par pénalité sur le score de 0 à 3 buts à l'équipe 1 du club GJ Loireauxence Vair pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 du club d'Ancenis Rcasg
- D'imputer une amende de 60 € au club du GJ Loireauxence Vair pour non-retour de la feuille de match
- D'imputer une amende de 50 € au club du GJ Loireauxence Vair pour non-réponse à des documents demandés

Dossier n° 16

Match n° 23847987 St-André des Eaux 1 / Temple Cordemais Fc 1 U18 D2 Masculin groupe A du 18.09.2021

La Commission décide que :

- La somme de 20,40 € soit portée au crédit du compte du club du Temple Cordemais Fc
- Cette même somme de 20,40 € soit portée au débit du compte du club de St-André des Eaux

La Commission transmet le dossier au service comptabilité.

Dossier n° 17

Match n° 23761577 Besné Ja 1 / Pontchâteau Aos 3 Seniors D4 Masculin groupe B du 03.10.2021

La Commission décide :

- De confirmer le résultat acquis sur le terrain
- D'amender le club de Pontchâteau AOS de la somme de 80 € pour refus de signature

La Commission rappelle que la signature sur la feuille de match n'est qu'une prise de connaissance et n'est pas l'acceptation nécessaire de ce qui est inscrit.

Dossier n° 18

Match n° 23802163 La Montagne Fc 2 / St-Herblain Preux As 1 Seniors D4 Masculin groupe I du 03.10.2021

La Commission décide :

- De confirmer le résultat acquis sur le terrain
- d'amender le club de St-Herblain Preux As de la somme de 15 € pour absence de responsable d'équipe

Dossier n° 19

Match n° 23846954 Missillac Fc 1 / St-Nazaire Ump 1 U15 D4 Masculin groupe B du 02.10.2021

La Commission décide :

- De donner match perdu par pénalité à l'équipe 1 du club de St-Nazaire Ump sur le score de 0 à 5

Dossier n° 20

Match n° 23901749 Savenay Malville Pfc 5 / Notre Dame des Landes EsL 1 U13 D4 Masculin groupe E du 02.10.2021

La Commission décide de :

- Valider les buts de chacune des équipes soit :
 - 0 but pour l'équipe 5 du club de Savenay Malville Pfc
 - 10 buts pour l'équipe 1 de Notre Dame des Landes EsL
- Mettre à la charge les frais de dossier de 25 € à chacun des clubs de Savenay Malville Pfc et Notre Dame des Landes

Dossier n° 21

Match n° 23847636 GJ Mésanger St-Géréon 1 / Carquefou Usja 2 U17 D1 Masculin groupe B du 18.09.2021

La Commission décide que :

- Le club du GJ Mésanger St-Géréon doit 34,85 € au club de Carquefou Usja
- La somme de 34,85 € soit portée au débit du compte du club de GJ Mésanger St-Géréon
- Cette même somme de 34,85 € soit portée au crédit du compte de Carquefou Usja

La Commission transmet le dossier au service comptabilité.

Dossier n° 22

Match n° 23696005 Basse Indre Us 1 / Pont St-Martin Fcgl 2 Seniors D3 Masculin groupe F du 26.09.2021

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 5 à l'équipe 1 du club de Basse Indre pour en reporter le bénéfice à l'équipe 2 du club de Pont St-Martin Fcgl suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux.
- Mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de Basse Indre Us

Dossier n° 23

Match n° 23900242 Missillac Fc 1 / Campbon Ubcc 2 U13 D3 Masculin groupe B du 25.09.2021

La Commission décide :

- De donner match perdu par pénalité sur le score de 0 à 3 à l'équipe 1 du club de Missillac Fc pour en reporter le bénéfice à l'équipe 2 du club de Campbon Ubcc
- D'Infliger une amende de 60 € au club de Missillac Fc pour non-envoi de la FMI

Dossier n° 24

Match n° 23901725 Missillac Fc 2 / Gj Fc3r Fcam 2 U13 D4 Masculin groupe D du 25.09.2021

La Commission décide :

- De donner match perdu par pénalité sur le score de 0 à 3 à l'équipe 2 du club de Missillac Fc pour en reporter le bénéfice à l'équipe 2 du club du Gj Fc3r
- D'Infliger une amende de 60 € au club de Missillac Fc pour non-envoi de la FMI

Dossier n° 25

Match n° 23667771 Petit Mars Fc 1 / Nantes Métallo Sc 1 Seniors D2 Masculin groupe D du 10.10.2021

La Commission décide :

- De confirmer le résultat acquis sur le terrain
- D'amender le club de Nantes Métallo Sc de la somme de 10 € pour absence de signature

Dossier n° 26

Match n° 23847620 Nantes Etoile du Cens 1 / Couëron Chabossière 1 U17 D1 Masculin groupe A du 09.10.2021

La Commission décide de **demander des rapports**

Sur :

Les formalités d'avant-match (contrôle des licences, appel des joueurs, contrôle des pass sanitaires)

L'identification de la personne officiant en qualité de délégué au match

L'identification du ou des signataires de la case « arbitre » sur la FMI

Le déroulement de la rencontre (éventuelles sanctions administratives : avertissements, exclusions..., réserves techniques éventuelles...)

La gestion des spectateurs (présence éventuelle sur l'aire de jeu...)

Dossier n° 27

Match n° 23848180 La Chapelle Heulin Fcev 2 / St-Hilaire de Clisson F. 1 U18 D3 Masculin groupe D du 09.10.2021

La Commission décide de :

- Faire rejouer la rencontre à une date qui sera décidée par la Commission compétente

La Commission transmet le dossier à la Commission Départementale des Jeunes Masculins pour fixer la nouvelle date de rencontre.

Dossier n° 28

Match n° 23777660 Nantes Enseignants Laïques 1 / Berlin 1989 1 Football Entreprise D2 Masculins groupe A du 11.10.2021

La Commission décide de :

- Faire jouer la rencontre à une date ultérieure
- Transmettre le dossier à la Commission de Gestion des Compétitions Seniors Masculins pour fixer la date du match à jouer.

Dossier n° 29

Match n° 23697434 Nantes Dervallières 1 / Machecoul St-Même As 2 Seniors D3 Masculin groupe I du 26.09.2021

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 1 du club de Nantes Dervallières pour en reporter le bénéfice au club de Machecoul St-Même As 2

Dossier n° 30

Match n° 23848081 St-Nazaire Immaculée 1 / E.Blain Nozay 2 U18 D3 Masculin groupe A du 02.10.2021

La Commission décide :

- De donner match perdu par pénalité sur le score de 0 à 3 à l'équipe 1 du club St-Nazaire Immaculée pour en reporter le bénéfice à l'équipe 2 du club de l'Entente Blain Nozay
- D'imputer une amende de 60 € au club de St-Nazaire Immaculée pour non-retour de la feuille de match

Dossier n° 31

Match n° 23848025 Thouaré Us 2 / Petit Mars Fc 2 U18 D2 Masculin groupe B du 10.10.2021

La Commission a fait évocation.

Dossier en attente de renseignements demandés.

Rencontres non jouées ou arrêtées le week-end du 02-03 Octobre 2021

La Commission traite les dossiers des rencontres non jouées suite aux intempéries du week-end du 03 Octobre 2021.

Les rencontres suivantes ont été arrêtées ou non jouées suite aux vents violents et fortes précipitations, vigilance orange pour la pratique du football :

Matches arrêtés :

U15 D2 Masculin groupe A :

St-Joachim Fc Brière 1 / GJ La Baule Côte d'Amour 1

U15 D2 Masculin groupe B :

St-Mars du Désert Ja 1 / Blain Es 1

U15 D5 Masculin groupe A :

Gj Fc3 Rivières Fcam 1 / Pontchâteau Aos 2

Elite U13 Masculin groupe G :

Gj Pornic Ste-Marie 1 / Ste-Pazanne Retz Fc 1

U13 D3 Masculin groupe M :

Villeneuve Bourgneuf Fc 1 / Chauvé Eclair 2

Gj Pornic Ste-Marie 3 / La Limouzinière Fclb 1

Matches non joués :

U15 D4 Masculin groupe A :

Camoël Presqu'île Fc 2 / St-Nazaire Immaculée 1

Gj Asl Fccm 2 / Herbignac St-Cyr 1

U16 D1 Masculin groupe A :

Savenay Malville Fc 1 / Vigneux Es 2

U17 D1 Masculin groupe A :

St-Joachim Fc Brière 1 / Couëron Chabossière Fc 1

U17 D2 Masculin groupe A :
Herbignac St Cyr 1 / Camoël Presqu'île Fc 1

U18 D2 Masculin groupe B :
St-Mars du Désert Ja 2 / Thouaré Us 2

U18 D3 Masculin groupe A :
Gj Fc3 Rivières Fcam 2 / St-Viaud Asv Frossay 2

U18 Féminines groupe B :
Gf Geneston-Vignoble 1 / E.Carquefou/Ste-Luce 1

U15 D5 Masculin groupe H :
E.Bernerie/Gj St-Père 1 / Gj Chaumes Rouans Vue 2

Elite U13 Masculin groupe A :
GJ Asl Fccm 1 / St-Nazaire Immaculée 1

U13 D3 Masculin groupe B :
Pontchâteau St-Guillaume 2 / Savenay Malville Pfc 2

U12 Masculin groupe A :
Herbignac St-Cyr 2 / St-Nazaire Af 2

La Commission décide :

- de faire jouer ou faire rejouer les rencontres et de transmettre les dossiers aux :
 - Commission Jeunes Masculins,
 - Commission Féminines
 - Commission pré-compétitions

pour fixer les nouvelles dates de rencontres.

Gestion de la FMI

La Commission étudie chaque cas de non-utilisation de la FMI.

Rappel aux clubs :

En cas de problème rencontré pour l'utilisation de la FMI, il est demandé de remplir impérativement le jour du match la fiche "RAPPORT SUITE ECHEC FMI". Ce document a été adressé à tous les clubs en début de saison et présenté aux référents FMI. Il est disponible sur le site du District en rubrique « Feuille de Match Informatisée ».

Le non-retour de ce document avec la feuille de match papier est passible d'une amende de 40 € pour non envoi des renseignements demandés.

Rappelant que les motifs suivants, entre autres, ne constituent pas des excuses recevables pour la gestion de la FMI :

- une absence de connexion internet sur le stade (possibilité de connexion partagée via un téléphone portable, téléchargement des données dès le matin de la rencontre)
- l'oubli des mots de passe (compte utilisateur, mot de passe de la rencontre, mot de passe de l'arbitre bénévole..., expiré)
- un dirigeant non formé

Les clubs doivent veiller à transmettre la FMI le dimanche à 20 h 00 au plus tard.

Statut des Éducateurs

- **Désignation des Educateurs en Seniors masculins D1**

528847 FC IMMACULÉE

La Commission prend acte qu'à compter de la réception du courriel, Monsieur JEGO Jérémie, est désigné éducateur en charge de l'équipe Seniors D1 Masculins et devra occuper les fonctions s'y afférant. De ce fait le club de St-Nazaire Immaculée a régularisé sa situation.

Les 2 clubs suivants ont régularisé leur situation :

- Donges Fc
- Marsac sur Don As

Tous les clubs évoluant en Seniors Masculins D1 sont en conformité.

- **Contrôle de la présence des Éducateurs**

La Commission a assuré le contrôle des Educateurs du 11.09.2021 au 10.10.2021.

La Commission relève les équipes qui n'ont pas respecté les obligations de désignation et de présence sur le banc de touche.

La Commission amende et sanctionne les équipes suivantes pour non-respect du statut des Educateurs et Entraîneurs de Football de la somme de 30 € par équipe.

- **Désignation des Éducateurs en Seniors Féminines D1**

La Commission fait un contrôle des éducateurs déclarés et de leur conformité avec les dispositions du Statut Régional des Educateurs.

Trois clubs ne sont pas en règle et se voient notifier le non-respect du Statut afin qu'ils se mettent en conformité dans les meilleurs délais.

Examen des amendes

La Commission décide d'amender les clubs et équipes en infraction avec les dispositions des règlements des championnats régionaux et départementaux

En complément de l'article 26 des règlements des championnats Régionaux et Départementaux Seniors Masculins, la Commission précise qu'une équipe déclarant un forfait dans les délais J-2 au plus tard est amendée du droit d'engagement et si le forfait est hors ce délai, l'équipe est amendée du double du droit d'engagement (cf annexe).

En application de l'annexe 5 – dispositions financières de la Ligue de Football des Pays de la Loire, les équipes suivantes sont amendées :

- **FORFAITS GENERAUX**

U13 D4 Masculin groupe B :

St-Nazaire Méan 1 suite à ses 3 forfaits : 18.09.2021 – 25.09.2021 – 02.10.2021

U15 Féminines Foot à 8 groupe D :

GJ St-Père Océane 1 suite à ses 3 forfaits : 18.09.2021 – 25.09.2021 02.10.2021

U13 D4 Masculin groupe T

Machecoul Asr 3, mail reçu le 07.10.2021

Seniors D5 Masculin groupe J

St-Michel Océane 3, mail reçu le 08.10.2021

U18 Féminines à 8 groupe B

E.Oudon/Couffé C.Ancenis 2, mail reçu le 08.10.2021

Championnat Vétérans groupe B

Nantes Métallo 1, mail reçu le 11.10.2021

U18 Féminines à 8

GF Pays Noir 1, mail reçu le 14.10.2021

- **RENCONTRES DU 12 SEPTEMBRE 2021**

La Commission prend connaissance de l'avis favorable donné par le Comité de Direction à la proposition formulée lors de la réunion du 16 septembre 2021.